

Bessoncourt

Amélioration de l'accès au stade

Lors du dernier conseil municipal, neuf conseillers étaient présents, quatre avaient donné pouvoir et deux étaient absents.

- **Modification du tableau des emplois** : à partir du 1^{er} octobre, un adjoint technique 2^e classe passera 1^{re} classe. Unanimité

- **Fourniture de dispositifs de signalisation verticale** : renouvellement de la convention avec le Département pour la commande de ces panneaux. Unanimité

- **Marché rue des Violettes, validation des offres** : il s'agit d'élargir et se sécuriser la rue qui mène au stade. Colas a été retenu (douze voix pour et une abstention) pour ces travaux d'un montant de 37.000 € HT.

- **Rapport annuel de la médiathèque** : les conseillers disposaient de ce rapport qu'ils ont unanimement validé en soulignant l'excellent travail réalisé.

- **Proposition d'acquisition de terrain par FPS Towers** : cette société propose d'acheter pour 16.000 € le terrain (40 m²) vers les ateliers municipaux et sur lequel est implantée une antenne Bouygues. Cette parcelle est

actuellement louée à FPS Towers pour 2.500 €. Le conseil a décidé unanimement de ne pas donner suite.

- **Implantation d'un « drive-œufs »** : le conseil est unanimement favorable à l'installation d'un distributeur d'œufs du GAEC du Grand Champ (Koenig) vers le 1 rue de Magnolias. La bail d'un an, tacitement renouvelable, démarre au 1^{er} octobre et s'élève à 50 € par mois après trois mois gratuits.

- **Travaux d'exploitation forestière** : Thierry Besançon a présenté le devis ONF des travaux prévus sur la parcelle 15r. Pour l'exploitation de 150 m³ de bois, grumes et bois de chauffage le devis s'élève à 4.260 € HT. Unanimité

- **Demande de subvention** : la nouvelle salle communale est éligible au Fonds de soutien au BTP de la Région. Le conseil a décidé unanimement de solliciter une aide de 300.000 €. Le projet global s'élève à 1,7M€ HT.

- **Les Carrés de l'Habitat près du fort** : la pose d'un grillage s'avère nécessaire le long du fort. Le Lotisseur propose de contribuer à hauteur de 1.700€ à la solution retenue par la commune. Unanimité